

Madame BARTHOT demande s'il s'agit bien d'un séjour de 5 jours et demi en camping avec le matériel de camping du CLSH et des accompagnateurs de montagne ? Les activités semblent être sous la surveillance de nos accompagnateurs, les repas servis sur place ne sont pas équilibrés, tout ceci pour un montant relativement élevé. Un appel d'offre a-t-il été lancé pour d'autres séjours ? Il serait également souhaitable d'avoir un bilan financier des séjours.

Madame GRIZARD explique que les bilans financiers sont communiqués à la commission scolaire, le terme d'accompagnateurs de montagne est une erreur de copier coller comme chacun l'a compris.

Monsieur MONPERT ajoute que le bilan financier des séjours figure également dans le compte administratif.

Madame BARTHOT demande si un acompte a déjà été versé pour ce séjour.

Madame DELPORTE explique que les collectivités ne payent qu'une fois le service fait.

Monsieur BONY souligne que les repas sont effectivement confectionnés toute l'année par une diététicienne mais ceux-là correspondent plus à des repas de vacances.

Madame BARTHOT s'interroge sur les conditions de circulation lors d'un retour programmé le 13 juillet au soir.

Monsieur TRUFFET explique le départ d'enfants de 7 à 9 ans en camping qui devront monter leur tente, préparer leur repas ne lui semble pas être très prudent. De plus, il lui apparaît curieux d'organiser ce type de séjour l'année où on doit ouvrir le nouveau CLSH.

Madame le Maire propose de retenir les tarifs suivants avec des chiffres arrondis :
(Selon revenus imposables du couple, au vu de la feuille d'imposition)

Revenus mensuels	1^{er} enfant	2^{ème} enfant	3^{ème} enfant
<1067.14 €	126.66 €	107.67 €	82.33 €
De 1067.15 à 1829.39 €	168.88 €	143.55 €	109.78 €
>1829.40 €	211.10 €	179.43 €	137.21 €

La différence entre le coût total et la participation des familles, qui est estimée à **3977.79 €** sera supportée à 50% par la commune et 50 % par la CAF dans le cadre du Contrat Temps Libre.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de voter ce tarif du séjour ainsi que la participation financière de la commune, et de l'autoriser à déposer les demandes de subvention et à encaisser cette subvention sur le budget communal.

Le conseil municipal **par**

Contre : 3 voix (TRUFFET, DOYEN, BARTHOT)

Abstentions : 2 voix (LEBEGUE, LACROIX-COQUILLAUD)

Pour : 23 voix

Autorise l'organisation de ce séjour, approuve les tarifs proposés ainsi que la participation financière de la commune, et autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subvention et à encaisser cette subvention sur le budget communal.

Madame LACROIX-COQUILLAUD s'interroge sur la formation du responsable du CLSH qui avait été évoquée en 2006.

Madame DELPORTE explique que des échanges avec la DRDJS sont toujours en cours et confirme que les responsables en place sont des personnes compétentes qui poursuivent toujours les formations au fur et à mesure des exigences de la DDJS (Direction Départementale Jeunesse et Sport).

2/ TARIFS PERISCOLAIRES ET RESTAURATION

Madame GRIZARD demande la possibilité de prendre en compte les revenus de l'année N-2 pour l'application des tarifs.

L'an dernier 2 tranches de tarifs ont été ajoutées. La commission scolaire a constaté une augmentation des familles en difficulté de 4.80% à 5.62%, raison pour laquelle le prix du repas (1.58€) de la première tranche n'est pas augmenté et reste à 1.58€. La fréquentation de la restauration scolaire continue d'augmenter notamment à Olivier Métra, néanmoins le nombre

d'enfants en petite section maternelle diminue (-14%) grâce à une sensibilisation des parents pour le confort des enfants.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur l'augmentation annuelle des différents tarifs périscolaires.

Ces tarifs ont été proposés par la Commission Enfance qui s'est réunie le 25 janvier et le 22 mars 2007.

TRANSPORT SCOLAIRE PRIMAIRE / MATERNELLE 2007/2008

Tarifs annuels par enfant Ecoles Primaires et Maternelle			
	1 ^{er} enfant inscrit	2 ^{ème} enfant inscrit	3 ^{ème} enfant inscrit
du Lundi au Vendredi	58.00 €	47.00 €	35.20 €

TRANSPORT SCOLAIRE COLLEGE 2007/2008

Tarifs annuels par enfant			
	1 ^{er} enfant inscrit	2 ^{ème} enfant inscrit	3 ^{ème} enfant inscrit
Du lundi au vendredi	76€	64.20 €	60 €

ETUDE DIRIGEE 2007/2008

Forfaits mensuels par enfant	
1 ^{er} enfant	Pour 2 enfants et plus
37.45 €	54€

CENTRE DE LOISIRS 2007/2008

Accueil pré et post-scolaire (sans condition de revenus)			
Tarifs journaliers	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus
Matin 7 h – 9 h	2.85€	2.24€	1.83€
Soir 16 h 30 – 18 h 45	3.46€	2.85€	2.14€
Après étude	1.63€	1.63€	1.63€
Matin et Soir	5.50€	4.28€	2.85€

Mercredi et vacances (selon revenus imposables du couple – fournir feuille d'imposition 2006)			
Revenus mensuels	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus
< à 1100 €	6.33 €	5.40 €	3.95 €
< à 1400 €	8.06 €	6.88 €	5.04 €
< à 1800 €	10.36 €	8.84 €	6.48 €
< à 2500 €	12.56 €	9.35 €	6.65 €
> à 2500 €	13.80 €	10.26 €	7.30 €

RESTAURATION MUNICIPALE

Revenus mensuels	Prix du repas
< à 1100 €	1.58 €
< à 1400 €	2.04 €
< à 1800 €	2.28 €
< à 2500 €	2.90 €
< à 4000 €	3.21 €
> à 4000 €	3.53 €
Adultes et Extérieurs	4.39 €

Madame le Maire propose d'approuver les tarifs proposés par la commission enfance.

Le Conseil Municipal, **par**

Contre : 4 voix (TRUFFET, DOYEN, BARTHOT, LEBEGUE)

Abstentions : 1 voix (LACROIX-COQUILLAUD)

Pour : 23 voix

Approuve les tarifs périscolaires et restauration pour l'année 2007-2008

3/ SPANC ET SIA

Madame le Maire rappelle les rôles respectifs des collectivités ayant compétence dans le domaine de l'assainissement (collecte et traitement des eaux usées)

La commune n'a pas compétence dans le domaine des eaux usées. L'assainissement. Collectif est la compétence du SIA, le contrôle des installations d'assainissement individuel est de la compétence de l'EPCI. Mais la commune doit instruire les permis de construire et doit prévenir et/ou sanctionner les sources de pollutions.

Le SIA, Syndicat Intercommunal d'Assainissement (collectif) est constitué entre les communes de Bois le Roi, Chartrettes et Fontaine le Port depuis le 2 janvier 1974. Le SIA est une collectivité territoriale.

Le syndicat a pour but « l'étude et la réalisation du projet d'assainissement sur le territoire des communes adhérentes, l'exploitation, l'entretien et le renouvellement des ouvrages, l'organisation des services incombant aux collectivités associées en vue d'assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement. »

Le prestataire actuel est RUAS.

Chaque commune est représentée au sein de cette collectivité par 2 conseillers municipaux.

Les utilisateurs participent aux frais de gestion et d'amortissement, calculés proportionnellement aux m3 d'eau servant d'assiette à la redevance d'assainissement. C'est pour chaque habitation

- une taxe de raccordement, payable une seule fois lors du raccordement
- une taxe d'assainissement proportionnelle à la quantité d'eau potable utilisée.

Le SIA a défini un programme d'action en 1992, réactualisé en 1997 et 2001.

Le SPANC, Service Public d'Assainissement Non Collectif est obligatoirement mis en place avant le 31/12/05 par les collectivités (articles L.2224-8 et L.2224-9 du CGCT).

Cette compétence a été transférée par les communes de Bois le Roi, Chartrettes, Fontaine le Port et Samoio à l'EPCI. L'EPCI a créé ce service public par délibération du Conseil Communautaire du 5 décembre 2005, Lors de la même séance, le conseil communautaire a adopté le règlement, le budget et les tarifs des prestations du SPANC et crée une régie de recettes pour l'encaissement des prestations effectuées par un prestataire. Le prestataire choisi a été le PACT ARIM.

Une liste des usagers de l'eau «non soumis à la taxe d'assainissement », donc « non raccordés » a été établie par les délégataires de l'eau et transmis à l'EPCI pour la mise en œuvre du SPANC. Cette liste concernait 262 Habitations en 2003.

Au cours de l'année 2006, PACT ARIM a effectué des contrôles sur place. Il a ainsi été établi que sur les contacts pris avec les usagers de Bois le Roi au cours d'une première tranche de 44 contrôles :

- 8 usagers étaient en fait raccordés à l'assainissement collectif et le SIA suit ces dossiers,
- 14 usagers n'ont pas pu être contrôlés (manque de temps ou refus)
- Quelques usagers seulement avaient des installations conformes, ou pouvant le devenir avec des aménagements mineurs

Des pétitions ont été adressées à l'EPCI et à la commune, par des usagers « non raccordables » notamment ceux de la rue des Marchais et de l'Allée de Barbeau.

Nous avons organisé une réunion publique le 24/11/06, avec le SPANC et le SIA pour mieux communiquer avec les riverains de la rue des Marchais auxquels se sont joints ceux des autres secteurs concernés.

Il est clairement apparu que

- Les programmes du SIA ne sont que partiellement réalisés et nécessitent une nouvelle réactualisation, notamment la rue des Marchais ne figure sur aucun programme,

- Le SIA avait pour priorité la mise en place de la nouvelle station d'assainissement, pour laquelle il est nécessaire de revoir le passage sous la Seine, ce qui en alourdit le coût qui restait imprécis à la date du 24/11/06,
- Le SPANC ne peut que contrôler l'installation d'assainissement individuel, mais il appartient au pouvoir de police de la commune d'exiger le cas échéant la réalisation des travaux,
- Chacun est d'accord pour éviter de polluer le sol et les nappes phréatiques, mais la question se pose pour la commune d'imposer successivement aux usagers, sans tenir compte du temps d'amortissement de ces investissements :
 - *des travaux importants et coûteux de mise aux normes de leur assainissement individuel demandés par le SPANC du fait de la non-conformité,
 - *des travaux de raccordement et la taxe de raccordement qui s'imposent aux riverains dans les 2 ans suivants l'installation par le SIA du réseau d'assainissement collectif

Le Conseil Municipal de Bois le Roi demande au SIA une réactualisation de son programme d'action qui concerne notamment

- Allée de Barbeau
- Rue de la Source
- Avenue du Maréchal Leclerc
- Rue du Buisson Cheydeau
- Etc...

Le Conseil demande en corollaire une information régulière des usagers et le porter à connaissance du programme dès qu'il aura été approuvé par le Conseil Syndical.

Le Conseil souligne la nécessité de réaliser rapidement cette réactualisation afin de faire cesser la pollution dans les meilleurs délais soit par la mise aux normes des installations individuelles d'assainissement, soit par branchement au réseau collectif.

Madame BARTHOT souligne qu'au sein du SIA, siègent 2 élus de Chartrettes, 2 élus de Fontaine le Port et 2 élus de Bois Le Roi, qui depuis 2002 n'ont rien fait alors que ce sont des élus majoritaires. Monsieur MALVOISIN devait l'informer des travaux du SIA, ce qu'il n'a jamais fait depuis leur dernière entrevue, elle espère donc que grâce à cette motion les choses avanceront.

Monsieur TRUFFET ajoute qu'en 2002, le SIA avait déjà défini un plan d'action incluant les rues de Barbeau, Leclerc et Marchais. Si on impose le raccordement au réseau collectif, les administrés devront payer 2 fois.

Monsieur TRUFFET estime qu'on devrait rendre le code plus humain et la commune devrait proposer une solution pour les terrains non raccordés.

Madame DELPORTE souligne que c'est justement ce qui est évoqué dans la motion proposée ce soir.

Monsieur NIVERT ajoute que le code de la santé publique impose un raccordement à l'assainissement collectif dans les 2 ans qui suivent la mise en place du tout à l'égout.

Monsieur MALVOISIN explique que la rue des Marchais ne figure dans aucun projet actuellement et que le SIA est en attente de réactualisation du document. C'est pourquoi il n'a pas recontacté Madame Barthot, en attente de ce document réactualisé. Le plan de financement de la station et des opérations connexes étant maintenant calé, l'étude de réactualisation peut être menée. Elle tiendra compte aussi des besoins réactualisés des 2 autres communes. Il faut aussi mentionner que ces dernières années le prix de l'eau avait beaucoup augmenté notamment du fait de la hausse des taxes de pollution imposées au SIA ; on observe aujourd'hui un tassement du prix du m³ d'eau traité, voire une baisse ce qui ouvre des marges de manœuvre. Quant à la nouvelle station d'épuration, sa mise en service est prévue fin 2008.

Madame BARTHOT soulève 3 points :

- le problème de départ était celui de la rue des Marchais, il faut prendre position
- un contrôle tous les 4 ans est obligatoire dans le cas d'un assainissement individuel
- un regroupement des administrés non reliés au tout à l'égout a donné lieu à une pétition, et dans la réponse qui leur a été faite il est précisé qu'ils doivent demander une dérogation au Maire.

Monsieur TRUFFET voudrait connaître le délai d'amortissement des travaux de raccordement à un assainissement individuel.

Madame DELPORTE dit à nouveau que cette motion a pour objet de préciser les coûts et délais et de permettre de rationaliser les décisions.

Madame LACROIX-COQUILLAUD propose d'ajouter « en fonction des planifications proposées par le SIA et de leur délai d'exécution ».

Madame DELPORTE ajoute cette proposition à la motion proposée.

Le conseil municipal **par** :

Contre : 2 voix (TRUFFET, DOYEN)

Pour : 26 voix

Accepte la présentation de la motion auprès du SIA

4/ PERSONNEL COMMUNAL : EMPLOIS SAISONNIERS

Afin de permettre le remplacement des agents pendant les congés d'été et de faire face à l'afflux d'inscription au Centre de Loisirs, il est nécessaire de prévoir la création de postes de saisonniers pour les mois de juillet et août 2007.

Les besoins des services sont les suivants :

- Services techniques : 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en juillet et 1 poste en août,
- Centre de Loisirs : 3 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe en juillet et 4 postes en août.

Ces emplois sont également ouverts aux ressortissants communautaires, notamment aux jeunes allemands dans le cadre du jumelage.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir créer 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire et 4 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe non titulaires nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve la création d'1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire et de 4 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe non titulaires.

5/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur MONPERT exprime chaque année sa satisfaction de recevoir des dossiers de demande de subvention émanant des associations intéressants et construits, ce qui n'est pas le cas cette année. Une attention particulière et rigoureuse sera développée l'année prochaine. Lors de l'étude des dossiers par la commission, deux dossiers n'étaient pas parvenus. Le dossier de Bois le roi Jumelage est arrivé entre-temps sollicitant une subvention de 2000 € ainsi qu'une demande exceptionnelle afin d'organiser les 15 ans du jumelage. Il est proposé de voter sur la demande de subvention récurrente et la subvention exceptionnelle sera débattue ultérieurement lorsqu'elle aura été discutée avec l'association.

La demande des Fermiers Bacots est parvenue ce matin donc le vote de la subvention de cette association est reporté au prochain conseil municipal.

SUBVENTIONS 2007	
Dénomination de l'Association	Montant proposé
Crèche "dessine-moi un mouton"	150 000
Trait d'union	126 000
USB	65 000
Football club	28 000
Club de l'age d'or	3 000

Génération Héricy (Briardises)	2 150
Fermiers bacot	Dossier en attente
Bois le Roi Jumelage	2 000
Bois le Roi Audiovisuel Animation	2 000
Comité des Fêtes	1 800
FNACA	900
Ecole Olivier Métra	700
Culture même	700
Ecole primaire des Viarons	500
Ecole maternelle	500
Secours Populaire	300
Secours catholique	300
Croix rouge	300
Haut comme trois pomme	250
Parole d'enfants	250
Pêche le grand barbeau	200
Amis de l'orgue	200
Société de chasse	150
Les tacots bacots	150
Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP)	150
Guides et scouts	100
Amis de la forêt	100
TOTAL en euros	385 700
Projets 2007	
<i>Réserve pour projets 2007</i>	14 300
Total avec projets	400 000
<i>(Budget primitif 2006)</i>	400 000

Madame le Maire demande au conseil de voter les subventions 2007 aux associations.

Madame LACROIX-COQUILLAUD regrette de ne pas avoir le tableau des subventions accordées l'année précédente.

Le conseil municipal, **à l'unanimité** approuve les subventions aux associations pour 2007.

6/ PLACE DE LA GARE : AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES AUX ENTREPRISES

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 avril 2007 et a décidé à l'unanimité de l'attribution des lots.

Madame le Maire présente au conseil le rapport d'analyse des offres (disponible auprès du secrétariat général).

	Estimation du Maître d'oeuvre	Entreprises retenues	Montant des marchés
Lot n°1 voirie	491 471,00 € HT	Entreprise Goulard	561 641,76€ HT
Lot n°2 réseaux	113 415,00 € HT	Entreprise IMMOBAT/SITELEC	88 696,00€ HT
Lot n°3 espaces verts	41 175,00 € HT	Entreprise PAM	30 567,74€ HT
Lot n°4 lampisterie	34 000,00 € HT	infructueux	
Total HT	680 361,00 €	Total HT :	680 905,50€
TVA 19.6%	133 350,76 €	TVA 19.6%	133 457,48€

Total TTC	813 771,76 €	Total TTC	814 362,98€
-----------	--------------	------------------	--------------------

Le lot n°4 lampisterie, infructueux, fera l'objet d'un marché suivant la procédure négociée.

Monsieur LEBEGUE constate que l'estimation du maître d'œuvre est largement dépassée.

Madame DELPORTE explique que le dépassement est de 34 000 € soit 5% de l'estimation. Par ailleurs, il est possible qu'on fasse quelques économies sur le lot lampisterie qui reste à négocier.

Madame LACROIX-COQUILLAUD demande où en sont les subventions ?

Madame DELPORTE précise que les subventions de la Région, du Département et la réserve parlementaire sont acquises mais que le FISAC tardivement considéré par l'Etat comme de la compétence de l'EPCI et maintenant confié à cette collectivité reste à ce jour sans suite et qu'il faudra sans doute s'en passer.

Le conseil municipal, **par,**

Contre : 0 voix

Abstentions : 5 voix (TRUFFET, DOYEN, BARTHOT, LEBEGUE, LACROIX-COQUILLAUD)

Pour : 23 voix

Autorise Madame le Maire à signer les marchés aux entreprises pour la place de la gare.

Madame BLAIS-PERRIN demande s'il serait possible dans les marchés à venir d'intégrer un critère de priorité pour l'emploi de chômeurs de longue durée. Il s'agit de contrats-pro imposant aux entreprises du BTP l'emploi de chômeurs de longue durée pour effectuer les travaux.

7/ SALLES DU CLOS SAINT PERE – AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRE

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a retenu le projet des salles du Clos Saint Père.

Le Conseil Municipal :

Le 15 novembre approuve le choix du maître d'œuvre

Le 15 février 2006 autorise le permis de construire

Le 14 mars 2007 approuve l'APD des salles du Clos Saint père

A ce jour, Madame le Maire demande au Conseil de l'autoriser à lancer la procédure d'appel d'offre ainsi que tous les actes afférents à cette opération.

Le conseil municipal, **à l'unanimité** autorise Madame le Maire à lancer la procédure d'appel d'offre ainsi que tous les actes afférents à cette opération.

8/ ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN

Madame le Maire informe le Conseil qu'il serait possible d'acquérir à l'amiable une superficie d'environ 53m² de la parcelle cadastrée section B n°481, située rue Gustave Mathieu, en limite entre la propriété et l'entrée dans le parc de la Maison des Associations.

Ce terrain de 2 mètres de façade, et d'une superficie de 53 m² est situé en zone UB du Plan Local d'Urbanisme.

Le service des Domaines a estimé le lot à 7 420 €, soit un prix de 140 €/ m².

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation d'acquérir le lot au prix de 7 420 € soit 140 € le m², et de l'autoriser à effectuer les démarches correspondantes.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à effectuer les démarches relatives à l'acquisition de la parcelle ci-dessus décrites.

9/ DENOMINATION « ALLEE DU PORT BACQUIN »

Le lotissement dit « Le Parc » situé en zone AUc nécessite la création d'une nouvelle voie. La nouvelle voie est conforme à l'autorisation de lotir et se termine en cul de sac, simplement prolongée par un cheminement piéton reliant cette voie à la rue des Sesçois.

Cette zone est dénommée « Port Baquin » sur le cadastre, il est donc proposé de dénommer la nouvelle voie « Allée du Port Baquin ».

La pose des panneaux signalétiques est à la charge du lotisseur.

Madame le Maire demande de bien vouloir autoriser cette dénomination.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à dénommer cette nouvelle voie « Allée du Port Bacquin ».

10/ PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CAUE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le C. A. U. E. est un organisme d'information, de sensibilisation et de conseil, créé pour promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme du paysage et de l'environnement dans chaque département.

La commune a fait et fera appel à ces services de qualité qui sont une aide appréciée lors des réflexions qui précèdent tous les équipements (construction, voirie, PDES...).

Pour 2007, il est demandé une participation de 0.15 € par habitant, soit un montant global de 5 292 x 0.15 € = 793.80 €

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette participation.

Madame BARTHOT demande si les crédits sont inscrits au BP.

Madame DELPORTE confirme qu'effectivement les crédits sont inscrits au BP.

Le conseil municipal, **par**,

Contre : 0 voix

Abstentions : 1 voix (BARTHOT)

Pour : 27 voix

Approuve la participation de la commune au CAUE.

11/ AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION PROQUARTET

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association Proquartet donnera un concert dans l'église de Bois le Roi le vendredi 18 mai 2007 à 20h30.

La convention de 2003 à 2006 est arrivée à échéance, la nouvelle convention prévoit un engagement durant 3 ans.

Comme en 2006 il est proposé une participation de 800 €/an sachant que 50 % de la recette de billetterie viendra en déduction de cette participation. La part des recettes revenant aux communes est plafonnée au montant correspondant à 50 % de leur participation.

La convention prévoit un engagement durant 3 ans.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette participation.

Madame LACROIX-COQUILLAUD signale de nombreuses erreurs de dates dans la convention jointe. Elle s'interroge aussi sur la signature d'une convention prévoyant un engagement de 3 ans alors que dans l'article 8 il est prévu un renouvellement de convention en 2008 et 2009.

Le conseil municipal, **par**,

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 voix (BARTHOT, TRUFFET, DOYEN, LEBEGUE)

Pour : 24 voix (Madame LACROIX-COQUILLAUD sous réserve de modification de la convention)

Monsieur MONPERT précise qu'il s'agit d'une réelle chance pour la commune de bénéficier de concerts d'une telle qualité.

12/ RD 115^E CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil du projet de convention élaboré conjointement entre le Département de Seine et Marne et la commune pour la cession à la ville de la RD 115^E (partie de la rue de la gare entre l'avenue Galliéni et la gare)

Le sujet a été abordé à plusieurs reprises lors des discussions concernant la place de la gare et il s'agit donc d'une régularisation du dossier administratif.

Madame le Maire demande au Conseil d'approuver la convention à intervenir entre le Département et la Commune relative à la cession à la ville de la RD115E pour laquelle une compensation financière d'un montant de 20.000€ lui sera octroyée.

Madame le Maire demande au Conseil d'autoriser à signer le document et tous autres actes administratifs nécessaires à cette cession.

Madame le Maire dit que la recette correspondante sera inscrite au budget communal.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à signer la convention et tous les autres actes administratifs classant la RD11E dans le domaine public communal.

INFORMATIONS DU MAIRE

ELECTIONS PRESIDENTIELLES : Résultats officiels affichés, à Bois le Roi 86.58% de votants. Il est utile que les élus prennent des engagements fermes et définitifs pour la tenue des bureaux de vote et qu'en cas d'absence de dernière minute ils se chargent de trouver un remplaçant. Le CGCT

SALON DE PEINTURE : s'inscrire au Pôle contact pour tenir des permanences

Réception d'un courrier du Pays de Seine formant un recours contre le titre exécutoire n°577 émis par la commune de Bois le Roi le 6 octobre 2006.

Départ du Sous-préfet de Fontainebleau en juin prochain.

Le journal du collège ORIGAMI a obtenu le premier prix de l'Académie de Créteil. Nous les félicitons et les encourageons à poursuivre avec cette même qualité. Nous demanderons l'autorisation de le mettre sur le site de la commune.

Réception d'un courrier du Préfet en réponse à la recherche d'aire d'accueil des gens du voyage.

Madame le Maire passe la parole à Madame Solange BLAIS-PERRIN.

Madame BLAIS-PERRIN souhaiterait des explications suite à un document de Bois le Roi Environnement reçu dans sa boîte aux lettres mettant en cause Monsieur NIVERT. Dans un souci de transparence, il lui semble plus sain de poser la question à la personne en question.

Monsieur NIVERT n'a pas d'explications à fournir car en fait il n'y a pas de problème. Monsieur NIVERT ne siège pas à la commission d'appel d'offres et n'intervient donc pas sur l'attribution des marchés. En ce qui concerne la commission d'urbanisme, il faut savoir que tous les permis de construire sont instruits par la DDE, ceci concerne donc toutes les nouvelles constructions et toutes les extensions de plus de 20m². La DDE vérifie la conformité au PLU et à la légalité et consulte les services associés le cas échéant. La commission d'urbanisme se réunit régulièrement et tous les courants du conseil municipal y sont représentés. Cette commission donne un avis sur les grandes lignes des projets et leur intégration à la commune. Les permis de construire sont tous le résultat des avis de la DDE et de la commission d'urbanisme. Les DTEPC et PC sont tous conformes au PLU. De plus, si Monsieur NIVERT est intervenu en tant que professionnel, les autorisations du droit du sol sont toutes signées par le Maire.

Les chiffres présentés par Bois le Roi Environnement nous semblent erronés, et nous les contrôlons.

Le nouveau DGS arrive le 14 mai prochain

Prochain conseil : le mercredi 6 juin 2007 puis le 4 juillet 2007.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 22h45.